

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27/03/2024

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 21/03/2024

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 21

Quorum atteint

Présents (15) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Marie-Line GIBERT
- Eddy GOMMERET
- Patricia BELKADI
- Karine TURLAIS
- Anne MACIAS :
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Céline DUCOUDRAY
- Flavien MERCADIER
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON

Absents représentés (6) :

- Norbert ISERN : pouvoir à Eddy GOMMERET
- Yoann AGATI : pouvoir à Olivier DELMAS
- Geneviève SOLACROUP : pouvoir à Marie-Line GIBERT
- Roseline TERME : pouvoir à Gautier VIDAL
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Marc OLIVIER

Absents (6) :

- Ariane CHAZERAND-AZOULAY
- Paul MARTINEZ
- Franck CASTANET
- Naïma DEBORDES
- Elisabeth LEONES
- Alexis MAMOH

Secrétaire : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2024-24 – ANIMATIONS POUR LES JEUX OLYMPIQUES 2024 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil que la Ville de Courronterral, via son service enfance jeunesse souhaite fêter les JO de Paris. Diverses animations seront proposées pour les enfants, les familles et les habitants.

Une semaine olympique du 3 au 8 avril 2024 va être mise en place dans les écoles, les centre de loisirs et les clubs associatifs.

La Flamme olympique sera mise à l'honneur en mai avec l'organisation d'un évènement et une journée olympique sera organisée le Vendredi 21 juin avec la retransmission de certaines épreuves. D'autres animations sont prévues, comme la visite d'athlètes de haut niveau dans les écoles, la mise en place d'une manifestation scolaire, péri et extrascolaire autour des jeux paralympiques.

Un volontaire en service civique sera recruté pour accompagner l'organisation de ces manifestations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de solliciter une aide financière à hauteur de 1500 € auprès du service départemental de la jeunesse, de l'éducation et des sports (SDJES 34) pour cette opération ;
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment de la demande de subvention.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


William ARS

